

CODE DE VIE

Le code vestimentaire

Règles à respecter :

- Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée, sans extravagance. **Les vêtements troués sont interdits. Le port du legging sera toléré s'il est porté comme un collant et qu'un autre vêtement serve à couvrir les fesses : une tunique, chandail long, short, etc.** Ma tenue est décente, propre et invite au respect de soi et des autres. Cette règle s'applique aussi aux cheveux, à la coiffure et au maquillage. J'évite les vêtements qui véhiculent un message sexiste, raciste, violent ou de mauvais goût.
- Les vêtements doivent couvrir le ventre et les camisoles doivent avoir des bretelles larges.
- Les bermudas, jupes et robes sont tolérés à mi-cuisse.
- Aucun sous-vêtement ne doit être visible.
- J'enlève ma casquette ou mon couvre-chef en entrant dans l'école (tolérance à l'entrée (8 h 15) et à la sortie (14 h 55) des classes).

Éducation physique :

- Chandail obligatoire de l'école
- Short ou cuissard mi-cuisse
- Espadrille de sport

Le pourquoi de ces règles :

- L'école est un milieu d'éducation et d'apprentissage. L'élève doit donc être habillé en conséquence tout comme un travailleur s'habille selon l'emploi qu'il occupe.

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- L'élève doit prendre les moyens pour remédier immédiatement à la situation.
- Il y aura notation au système d'encadrement.
- Après trois avertissements, le parent est prévenu par communication écrite.
- Pour les tenues douteuses, un comité de 3 adultes de l'école jugera les situations inacceptables.

Le respect des personnes en autorité

Règles à respecter :

- Je peux donner mon opinion, au moment opportun, à chaque personne en autorité dans l'école.
- J'utilise toujours un ton poli et respectueux envers les adultes de l'école lorsque je leur adresse la parole.

Le pourquoi de ces règles :

- Pour vivre en harmonie en société, il est important de respecter les gens qui nous entourent.

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Retour sur la situation problématique
- Notation au système d'encadrement
- Réflexion et réparation écrite et/ou verbale
- Expulsion au local d'accueil (Entre-Deux) et/ou retenue-midi
- Travaux communautaires
- Suspension interne ou externe

Drogue et alcool**Règles à respecter :**

- Toute possession, consommation et/ou trafic ainsi que la possession d'objets servant à la consommation entraîne une référence à la direction, selon le protocole établi.

Le pourquoi de ces règles :

- En plus d'être interdite par la loi, la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants nuit à la santé et à la réussite des élèves.

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Communication aux parents
- Suspension
- Expulsion au local d'accueil (Entre-Deux)
- Référence aux services de l'école
- Référence aux services policiers

**Tabac****Règles à respecter :**

- L'usage du tabac est interdit à l'intérieur de l'école ainsi que sur le terrain de l'établissement.

Le pourquoi de ces règles :

- La loi interdit de fumer dans un lieu public. L'usage du tabac est nocif pour la santé.

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Avertissement
- Amende
- Appel aux parents

Plagiat

Règles à respecter :

- Il est interdit de faire ou de contribuer au plagiat.

Le pourquoi de ces règles :

- L'élève a droit aux résultats qu'il s'est mérité par son travail personnel.

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- L'enseignant prendra les sanctions qui s'imposent.

Violence physique ou verbale

Règles à respecter :

- Nous encourageons l'élève à s'affirmer positivement. *La violence physique, verbale ainsi que toute forme d'intimidation, de taxage ou de harcèlement n'est pas tolérée.*

Le pourquoi de ces règles :

- Pour la sécurité et le bien-être de tous, il est important d'éviter tout comportement violent ou incitant à la violence. La prévention du taxage et de l'intimidation est la responsabilité de toute la communauté.

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Communication aux parents
- Rencontre par le tuteur
- Notation au système d'encadrement
- Suspension
- Expulsion au local d'accueil (Entre-Deux)
- Référence aux services de l'école
- Référence aux services policiers

Savoir-vivre

Règles à respecter :

- J'évite les démonstrations amoureuses exagérées dans l'école.
- Je circule calmement.
- Je suis très prudent dans les escaliers.
- Je m'assois aux endroits appropriés. J'évite de m'asseoir par terre.
- Je respecte mon environnement. Je ramasse mes déchets. Je recycle.
- Je mange dans les endroits désignés (cafétéria et autour de l'agora).

Le pourquoi de ces règles :

- Pour favoriser un climat qui contribue au bien-être de tous et pour maintenir un environnement sécuritaire et propre

- Pour respecter la vie collective

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Avertissement
- Notation au système d'encadrement
- Retenue-midi
- Travaux communautaires
-

Respect des biens matériels

Règles à respecter :

- Je respecte tout ce que l'on me prête : pupitres, chaises, casiers, matériel scolaire, etc.
- Je signe et respecte le code d'éthique informatique.

Le pourquoi de ces règles :

- Pour maintenir un environnement accueillant et propice à la vie scolaire
- Pour préserver la durabilité des biens matériels

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Avertissement
- Communication aux parents
- Notation au système d'encadrement
- Réparation ou remplacement du matériel abîmé
- Travaux communautaires
- Retenue
- Suspension

Objets personnels

Règles à respecter :

- L'utilisation des appareils photos et vidéos, des cellulaires, des iPods, des jeux DS, des pointeurs laser et autres appareils du même genre est interdite autant sur le terrain de l'école qu'à l'intérieur. Leur utilisation peut néanmoins être autorisée par la direction ou un enseignant à des fins pédagogiques.
- Prendre note que nous recommandons de ne pas apporter d'objet de valeur à l'école car nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
- Sur le terrain de l'école, il est interdit d'utiliser des planches à roulettes, bicyclettes, trottinettes, patins à roues alignées, souliers à roues. L'utilisation des produits en aérosol (déodorant, Axe, fixatif à cheveux) est interdite à l'école.
- Il est interdit d'apporter à l'école ou d'utiliser toute arme, tout objet pouvant ressembler à une arme et pouvant blesser ou menacer des personnes. Le cas pourrait être soumis aux services policiers pour fins d'enquête. Les objets sont confisqués par l'intervenant et remis à la direction de l'école.

AU SECONDAIRE SEULEMENT :

- L'utilisation des appareils photos et vidéos, des cellulaires, iPods et lecteur est interdite à l'école. *Il est cependant permis d'utiliser le iPad de l'école dans les endroits publics entre 12 h 15 et 12 h 45.*

Le pourquoi de ces règles :

- Pour respecter la vie privée et éviter une violation de l'intimité
- Pour une question d'assurances et de sécurité

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Pour le cellulaire et les autres appareils électroniques, la procédure suivante s'applique :
 - . 1^{re} fois : confiscation pour 1 semaine
 - . 2^e fois : confiscation pour 2 semaines
 - . 3^e fois : confiscation pour 1 moisLe cellulaire, sera remis **obligatoirement** en présence des parents et uniquement sur **rendez-vous avec la direction.**
- Notation au système d'encadrement

Comportement dans la cour d'école

Règles à respecter :

- En tout temps, je demeure dans la cour allouée à mon niveau scolaire.
- Il est interdit de lancer des cailloux, des balles de neige ou tout autre objet.
- Je ne quitte pas la cour d'école sans permission (**primaire seulement**).

Le pourquoi de ces règles :

- Pour la sécurité de tous

Les conséquences applicables au non respect de ces règles :

- Avertissement
- Notation au système d'encadrement
- Perte de privilège (temps de récréation à l'école, droit de sortir le midi, etc.)
- Communication aux parents

MESSAGES AU SECRÉTARIAT

L'école n'assume aucune responsabilité relative aux communications ou messages de nature personnelle entre les parents et l'élève. L'école ne peut donc être tenue responsable des erreurs ou oublis résultant de communications privées.

Nous avons pris connaissance du code de vie.

Signature de l'élève

Signature des parents

Date

Date